



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

infirmiers

Question écrite n° 106927

Texte de la question

M. Michel Hunault interroge Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur l'importance et l'avenir de l'Institut de formation en soins infirmiers (IFSI) de Châteaubriant (Loire Atlantique). Cet institut forme chaque année près de 150 étudiants en soins infirmiers et élèves aides-soignants. En ce mois d'avril 2011, dans le cadre du renouvellement de l'agrément de l'IFSI, l'établissement et son équipe de direction et pédagogique ont souhaité déposer une demande d'augmentation de la capacité de formation des élèves infirmiers et aides-soignants, demande justifiée au regard des besoins objectifs de territoire régional. Interrogé sur la position du conseil régional, l'exécutif en commission permanente le 18 avril 2011 a renvoyé la responsabilité à l'État et en particulier à l'ARS (agence régionale de santé) qui doit donner son agrément pour le nombre d'élèves infirmiers alors que la région a compétence en matière de formation des aides-soignants. Par conséquent, il lui demande si en réponse, le Gouvernement peut oeuvrer afin que l'ARS accorde une attention favorable à la demande pertinente de l'institut de formation en soins infirmiers de Châteaubriant.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106927

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 avril 2011, page 4180

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)